

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Maîtriser le cadre juridique applicable en matière de fonctionnement et d'attribution de la délégation du personnel au CSE
- ✓ Pouvoir agir dans un cadre réglementaire connu
- ✓ Être en capacité de développer le dialogue social dans le cadre du CSE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 - Atelier : Qu'est-ce que le dialogue social ?

Faire émerger une définition commune du dialogue social et savoir comment la mettre en œuvre

Partie 2 - Pourquoi négocier un accord d'entreprise ?

La nouvelle place de l'accord d'entreprise, Accord prioritaires, les dérogations possibles, accord de performance collective, typologie des accords négociables

Atelier : Négocier votre aménagement du temps de travail

Partie 3 - Comment négocier un accord d'entreprise ?

Négociation avec un CSE sans délégué syndical

Négociation avec les délégués syndicaux

Outillage : Procédure de négociation d'un accord

Partie 4 - Communiquer & faire vivre son accord

Communication pendant la négociation

Communication et suivi post signature

RC.14 - CO-CONSTRUIRE LA DYNAMIQUE SOCIALE AVEC LE CSE

Publics et prérequis

Membres d'élus au CSE,
Personnes en charge de la fonction RH, Direction

Aucun prérequis

Intervenants

Juristes en droit social

Consultants RH

Modalités

Intra sur-mesure ou interentreprises

Présentiel : 14 heures

Distanciel : 14 heures

Mix Learning : 14 heures

Tarifs

Inter

625€ HT / personne

Intra (jusqu'à 12 personnes)

Sur demande

Demander un devis



Formation innovante

Réunissez élus et direction !